

Peseux, mai 2009



Madame, Monsieur,

Comme nous l'avions évoqué lors de l'envoi de notre première Newsletter, nous vous adressons un complément d'information relatif aux nouvelles zones tarifaires des transports publics neuchâtelois qui entrent en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juin. Cette Newsletter-ci ne traite que de ce sujet et rappelle le principe de la carte de légitimation pour aveugles et malvoyants.

### **1. Nouvelles zones tarifaires des transports publics neuchâtelois.**

Dès le 1 juin 2009 de nouvelles zones et de nouvelles offres tarifaires entrent en vigueur sur le canton de Neuchâtel. Elles apportent quelques compléments pour les personnes ayant droit à la "Carte de légitimation pour aveugle et malvoyant" remise par les compagnies TN ou TRN, sur la base d'une attestation médicale.

Dorénavant, les titulaires de cette carte bénéficient d'un accès gratuit sur le réseau urbain des bus TN dans les zones 10 et 11, nouvellement aussi sur la ligne du funiculaire La Coudre-Chaumont, ainsi que sur la zone 20 des lignes urbaines des TRN. Avec ces nouvelles zones tarifaires les détenteurs de cartes de légitimation bénéficient d'un accès plus étendu, notamment sur le réseau TN qui s'étend de Marin à Cormondrèche ou à Cortaillod, y compris le bus desservant la gare du Littorail d'Areuse jusqu'au village de Cortaillod.

La carte est aussi valable sur les bus interurbains des TRN, reliant les villes de La Chaux-de-Fonds au Locle, mais elle n'est pas valable sur la ligne CFF de La Chaux-de-Fonds au Locle.

Les cartes ne sont pas valables sur les autres lignes CFF, dans les car postaux, dans les train CJ et BLS ni sur la ligne du funiculaire St-Imier – Mont-Soleil. Les mêmes conditions s'appliquent aux accompagnants ou aux chiens-guide.

Pour les personnes qui traversent plusieurs zones et qui fréquentent régulièrement certaines lignes il est possible d'acquérir des cartes multicourses (6 pour le prix de 5). Sur cet achat, elles peuvent bénéficier d'une réduction si elles possèdent un abonnement demi tarif et peuvent régler leur paiement avec des chèques REKA. Lors d'une course la personne handicapée de la vue peut présenter la carte multicourses au chauffeur qui cochera manuellement la case située au bas de la carte multicourses pour valider le trajet.

A moyen terme, il sera possible d'acquérir des titres de transport via les sites Internet de ces deux compagnies ([www.tnneuchâtel.ch](http://www.tnneuchâtel.ch) et [www.trn.ch](http://www.trn.ch)). L'achat en ligne d'un billet de transport est déjà possible pour les lignes CFF.

A plus long terme, il devrait être également possible d'acquérir son titre de transport à l'aide de son téléphone mobile ou via une centrale d'appel qui adressera le titre de transport sur le téléphone mobile, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres villes suisses.

Pour rappel, la carte de légitimation est toujours valable sur le réseau urbain des principales villes de Suisse.

Pour toutes questions complémentaires veuillez vous adresser aux TN (032 720 06 58) ou TRN (032 924 24 24).

## **2. Carte de légitimation pour aveugles et malvoyants**

La carte de légitimation pour aveugles et malvoyants offre la gratuité pour la personne handicapée de la vue et pour l'accompagnant de son choix ou pour un chien-guide. Si la personne handicapée de la vue voyage seule, elle a également droit à la gratuité.

La carte est valable sur le réseau urbain des principales villes de Suisse (bus, trams, certains funiculaires). Voir liste annexée <http://mct.sbb.ch/mct/fr/queltigkeitblinde.pdf>

La carte est remise sur la base d'un certificat médical spécifique <http://mct.sbb.ch/mct/fr/attestformular.pdf> - "Attestation médicale pour voyageurs avec un handicap" et d'une photo passeport récente.

Une taxe de Fr. 50.- est perçue pour l'établissement de la carte, la première fois (également lorsque la carte est renouvelée pour cause de perte ou de vol).

Le paiement des Fr. 50.- précède l'établissement de la carte.

Ensuite, la carte est renouvelable gratuitement chaque année civile auprès du guichet des transports publics de votre région qui y apposera une vignette indiquant l'année de validité. Il arrive que certains guichets proposent le renouvellement par courrier postal en fin d'année de validité.

Pour l'obtention de cette carte, les clients de Centrevue peuvent s'adresser à l'assistante sociale de leur région au 032/731.46.56.

Dans le canton de Neuchâtel, la carte de légitimation pour aveugles et malvoyant est émise par les TN (Bas du canton) et les TRN (Haut du canton) :

TN - Transports publics du Littoral Neuchâtelois  
Service de l'exploitation  
Quai Philippe-Godet 5  
Case postale 1346  
2001 Neuchâtel

TRN SA  
Gare Bus  
Allée des Défricheurs 3  
2300 La Chaux-de-Fonds

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette Newsletter, veuillez nous adresser un e-mail à l'adresse: [centrevue @ne.ch](mailto:centrevue@ne.ch).